Document generated on 07/19/2025 2:55 a.m.

Relations

Le coût fiscal du CÉLI

Gilles L. Bourque

Number 770, January–February 2014

URI: https://id.erudit.org/iderudit/70805ac

See table of contents

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)
1929-3097 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Bourque, G. L. (2014). Le coût fiscal du CÉLI. *Relations*, (770), 7–8.

Tous droits réservés © Relations, 2014

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Un garçon d'origine haïtienne tient une pancarte où l'on peut lire « Je suis Dominicain », lors d'une manifestation à Santo Domingo, en septembre dernier. Photo : PC/Ezequiel Abiu López

blique dominicaine qui a des prises de position virulentes contre l'immigration haïtienne.

Cette situation a divisé la population dominicaine en deux camps principaux. D'un côté, il y a ceux qui considèrent l'arrêt du Tribunal comme une mesure juste et patriotique devant une « menace contre la souveraineté de la nation ». De l'autre, ceux qui considèrent qu'elle est injuste et inconstitutionnelle, légalisant un véritable « génocide civique ».

Les deux groupes se sont mobilisés pour défendre leur position. Le 15 octobre dernier, le Comité national de solidarité avec les personnes dénationalisées a été formé, recueillant l'appui de plus de 200 personnes parmi lesquelles figurent de nombreux intellectuels dominicains connus, notamment l'écrivain Junot Diaz, lauréat d'un prix Pullitzer. Le Comité a tenu une série de conférences de presse pour sensibiliser l'opinion publique, le citoyen moyen n'étant pas au fait des conséquences de la décision du Tribunal. Il a également œuvré à l'organisation de la visite de la Commission interaméricaine des droits humains de l'Organisation des États américains (OEA), en décembre dernier.

De leur côté, ceux qui défendent l'arrêt du Tribunal ont mis sur pied une association nommée le Réseau national pour la défense de la souveraineté. Celui-ci a organisé des manifestations à Santo Domingo, la capitale, et à Santiago, allant jusqu'à appeler au meurtre des « traîtres à la nation », personnifiés par les principales têtes d'affiche du mouvement d'opposition à l'arrêt 168-13. Accusés de trahison, voire de sédition, les journalistes Juan Bolívar Díaz et Huchi Lora sont principalement visés et ont même été traînés en justice par des groupes membres du Réseau. Ce dernier a également financé la publication de tracts au ton menaçant, dans lesquels des photos identifiaient certains des supposés « traîtres à la patrie ».

La communauté internationale a condamné d'une seule voix la décision du Tribunal constitutionnel dominicain. La pression est surtout venue des pays des Caraïbes, qui ont appelé l'OEA à sanctionner la République dominicaine. Ces États ont également exigé que lui soient retirés les bénéfices qu'elle reçoit du Venezuela en vertu de l'accord pétrolier Petrocaribe.

Comme les décisions du Tribunal constitutionnel sont sans appel sur le plan national et que les recours judiciaires sont épuisés en République dominicaine, les opposants à l'arrêt 168-13 – le Centro Bonó de la Compagnie de Jésus en est – espèrent que la médiation des Nations unies et l'intervention de la Commission interaméricaine des droits humains de l'OEA pourront rectifier la situation. La solution devrait être « nationale », mais toujours en accord avec le droit international et le respect des droits humains. ●

Le coût fiscal du CÉLI

Le CÉLI est un abri fiscal qui doit être remis en question tant il deviendra lourd de conséquences pour les finances publiques.

GILLES L. BOURQUE

La saison de promotion des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) arrive comme à chaque année et s'accompagne d'un lot d'articles faits par des conseillers et chroniqueurs financiers. Depuis quelques années, les comparatifs entre le traditionnel REÉR et le nouveau compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI), créé par le gouvernement Harper en 2008, s'ajoutent au tableau, sans qu'aucun des enjeux sociétaux de fond que posent ces outils financiers ne soit abordé.

Si les REÉR sont déjà source d'inégalités parce qu'ils concernent ces

L'auteur est coordonnateur des Éditions Vie Économique et chercheur à l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC)

personnes qui ont les moyens d'y investir pour s'assurer une meilleure retraite, les CÉLI sont encore plus préoccupants. Car là où le REÉR est basé sur un mécanisme de report d'impôt et non d'élimination de l'impôt, le CÉLI, sans offrir un crédit d'impôt, offre bien plus aux épargnants, soit la possibilité de faire fructifier leurs placements *complètement* à l'abri de l'impôt. De ce fait, cet avantage fiscal représente une véritable bombe à retardement pour les finances publiques du gouvernement fédéral et pour les provinces.

Tout Canadien âgé de 18 ans et plus peut cotiser 5500 $ annuellement dans un CÉLI (la norme initiale de 5000 $ ayant été augmentée en 2013). Les droits de cotisation inutilisés sont automatiquement reportés aux années suivantes. Les retraits d'un CÉLI sont non imposables et peuvent être utilisés par leur détenteur comme il lui convient. Les véhicules de placement permis sont les mêmes que ceux d'un REÉR et comprennent les certificats de placement garanti, les fonds communs de placement, les obligations ainsi que les titres cotés en bourse.

Le CÉLI est vendu à la population comme étant un outil destiné à quiconque a besoin d'épargner pour pouvoir réaliser de beaux projets. Cet objectif noble cache une réalité moins rose : plutôt que de placer leur argent dans un REÉR, plusieurs choisissent de plus en plus le CÉLI. On aurait tort de croire que seuls les ménages qui ont des moyens élevés d'épargne en profitent et on peut se demander combien de ménages moins fortunés utiliseront le CÉLI plutôt que d'épargner de manière responsable pour leur retraite.

Ainsi, les cotisations annuelles des Canadiens dans les CÉLI sont passées de 19,1 milliards $ en 2009, à 30,7 milliards $ en 2011. À titre comparatif, durant la même période, la moyenne des cotisations annuelles des Canadiens aux REÉR a été de 34 milliards $. En décembre 2012, les Québécois détenaient pour leur part un actif de 12,6 milliards $ dans plus d'un million de CÉLI (soit un peu moins de 10 000 $ par compte en moyenne), soit 24 % de l'actif total des Canadiens dans ces comptes. En plus, cet argent est placé dans des fonds communs de placement, au détriment des comptes d'épargne (moins risqués).

Le coût fiscal et social d'une telle mesure n'est jamais scruté par les grands médias où abondent, par ailleurs, les publicités moussant ces produits financiers aux yeux du public. Il est pourtant considérable. Le gouvernement fédéral estime que cette mesure lui a coûté 305 millions $ en 2012 en impôts non perçus (61 millions $ pour le gouvernement québécois). Lorsque cet outil sera pleinement utilisé par la population canadienne, soit vers 2029, la dépense fiscale est estimée à 600 millions $ par année pour le gouvernement québécois. Notons que le ministre Flaherty a récemment réitéré la promesse du gouvernement conservateur de faire passer à 10 000 $ les droits de cotisation annuels au CÉLI lorsque l'élimination du déficit fédéral sera atteinte en 2015, ce qui aurait comme conséquence de devancer et d'aggraver les pertes (dépenses) fiscales pour les gouvernements.

Pourquoi les gouvernements encouragent-ils une mesure qui s'avèrera à la longue un gouffre pour les finances publiques? Clairement, l'esprit de Thatcher rôde – « *there is no such thing as society* » – l'individu prime et le message qu'on lui envoie est que son argent sera mieux utilisé à l'intérieur des mécaniques financières privées qu'à l'intérieur des finances publiques. Il est préoccupant de constater la complaisance dont jouit le CÉLI et le peu de débats publics à ce sujet, même au sein de la gauche, alors qu'il est clair que le maintien et le développement d'une telle mesure va à l'encontre de tout principe de solidarité sociale et de justice fiscale, et contribuera à creuser encore davantage les inégalités en tout genre dans la société. ●